



Agregator Capital lance son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris

- Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global dans une fourchette comprise entre 18 € et 22 € par action :
 - Offre à prix ouvert en France, principalement destinée aux personnes physiques en France
 - Placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et à l'étranger (en dehors des Etats-Unis d'Amérique)
- Produit brut de l'émission des actions offertes : 34,5M€.
- Taille initiale de l'offre : nombre maximum de 1.725.001 actions nouvelles à émettre, sur la base du milieu de la fourchette du Prix
- Clause d'extension portant sur un maximum de 258.750 actions nouvelles additionnelles, sur la base du milieu de la fourchette du Prix
- Option de sur-allocation portant sur un maximum de 297.562 actions nouvelles supplémentaires, sur la base du milieu de la fourchette du Prix
- Clôture de l'offre prévue le 11 juillet 2012
- Fixation du prix de l'offre prévue le 12 juillet 2012 et début des négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris prévu le 18 juillet

« En lançant l'introduction en bourse de notre société d'investissement Agregator Capital SCA, nous souhaitons renforcer notre capacité d'investissement afin de continuer à faire grandir les PME que nous accompagnons depuis 10 ans et donner **l'opportunité à tous d'investir dans les entreprises de croissance d'aujourd'hui et de demain aux côtés de centaines d'entrepreneurs à succès** et de professionnels reconnus du capital investissement. » *déclare Guillaume Olivier Doré, Président de Backbone - Gérant d'Agregator Capital*





Agregator Capital SCA, société d'investissement du Club d'Entrepreneurs Associés Agregator, écosystème unique au monde de 400 dirigeants français à succès, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

L'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») a apposé le visa n° 12-292 en date du 25 juin 2012 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'Agregator Capital SCA, composé d'un document de base enregistré le 18 juin 2012 sous le numéro I.12-030 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Agregator Capital, le plus beau fonds d'entrepreneurs dédié aux investissements dans les PME s'ouvre au public

Agregator Capital SCA est la société d'investissement du Club d'Entrepreneurs Associés Agregator créé en 2002 par des entrepreneurs à succès, dont Guillaume-Olivier Doré, actuel Président du Gérant d'Agregator Capital. Ce Club qui réunit aujourd'hui plus de 400 dirigeants de sociétés françaises en croissance de toutes tailles, a été à l'origine de la naissance de Viadeo, numéro 2 mondial des réseaux sociaux professionnels.

Porté par les 10 ans de succès du Club d'Entrepreneurs Associés Agregator, la société d'investissement Agregator Capital SCA offre un modèle révolutionnaire de capital investissement.

En effet, Agregator Capital SCA permet :

- **d'accéder à un écosystème entrepreneurial sélectif et unique au monde de plus de 400 dirigeants français, source d'opportunités d'investissement exceptionnelle,**
- **de bénéficier d'une forte expertise en capital développement dans l'univers des PME de petites capitalisations validée par des rendements de 26%¹ par an depuis 2003,**
- **d'investir dans un portefeuille diversifié de participations minoritaires, résilient et en croissance comprenant :**
 - Le Groupe Maternelle Mont-blanc (agroalimentaire, CA 2011 : 205,5 M€, participation acquise : 0,54% du capital)
 - Star's Service (logistique, CA 2011 : 95 M€, participation acquise : 3,52% du capital),
 - SCT Télécoms (télécommunications, CA 2011 : 65 M€, participation acquise : 1,90% du capital),
 - Vuelto Group (solutions environnementales, CA 2011 : 18 M€, participation acquise : 7,70% du capital),
 - NovaWatt (Production d'électricité, CA 2011 : 5,7 M€, participation acquise : 6,00% du capital),
 - AD4Screen (marketing et publicité mobile, participation acquise : 4,50% du capital).

¹ Ne préjuge en rien de l'évolution des TRI futurs d'AGREGATOR CAPITAL SCA
Voir Chapitre 26 du document de base : définition du TRI



De plus, à horizon mars 2013, Agregator Capital SCA a vocation à investir environ 18,5 M€ sur 6 projets déjà identifiés :

- Viadeo, numéro 2 mondial des réseaux sociaux à vocation professionnelle,
- Kalidea (ex Canal CE), pionnier du marché des prestations de services pour les comités d'entreprises,
- Balyo, spécialiste des solutions robotiques pour la manutention,
- Lumnex, spécialiste des économies d'énergie pour l'éclairage public,
- Orion, spécialiste dans la mise en place et l'exploitation de contenus multimédias dans les hôpitaux dans le cadre de délégations de service public,
- En plus d'un réinvestissement dans Novawatt.

Enfin, à horizon décembre 2013, Agregator Capital SCA a vocation à investir environ 5,5 M€ dans 2 nouvelles sociétés.

Par ailleurs, la souscription d'Agregator Capital SCA est éligible au PEA.

Parallèlement à cet avantage, Agregator Capital SCA fait bénéficier aux actionnaires d'une politique de distribution généreuse et favorable avec comme principes :

- Un objectif de distribution annuel de 40% du résultat net distribuable,
- Un objectif de rendement annuel minimum de 4%.

Les capitaux levés via cette introduction en bourse doivent permettre à Agregator Capital SCA de disposer des fonds nécessaires à l'exercice de son activité de capital investissement. Les capitaux financeront notamment l'acquisition de participations et permettront ainsi de créer d'emblée un portefeuille de participations important.

A propos d'Agregator Capital SCA

Agregator Capital, le plus beau fonds d'entrepreneurs français investi dans les PME de croissance

Agregator Capital SCA est la société d'investissement du Club d'Entrepreneurs Associés Agregator, écosystème unique au monde qui grâce à ses 400 membres, tous dirigeants français « successful », représente une source exceptionnelle d'opportunités d'investissements.

Positionné sur les segments les plus porteurs du capital-investissement, Agregator Capital SCA détient un portefeuille diversifié de participations dans des sociétés en forte croissance telles le Groupe Maternelle Mont-blanc (agroalimentaire) ou Star's Service (logistique).

La réunion SFAF d'introduction en Bourse se tiendra le mardi 26 juin 2012 à 11h30 au Pavillon Kléber, 7 rue Cimara Paris 16^{ème}.



www.agregatorcapital.com
www.bourse-agregatorcapital.com

Intermédiaire financier



Coordinateur Global, Teneur de Livre et Chef de File

Informations publiques

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Agregator Capital, 25 rue de Clichy — 75009 Paris, ainsi que chez Bryan, Garnier & Co. au 26, avenue des Champs Elysées 75008 Paris. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Agregator Capital (www.agregatorcapital.com).

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la Note d'Opération et au chapitre 4 du Document de Base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou la réalisation de ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme significatifs par la Société pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



Contacts

Agregator Capital

M. Guillaume Olivier Doré

Président de Backbone SAS – Gérant d’Agregator Capital SCA

01 83 92 26 64

godore@agregatorcapital.com

Alexandre Rossoz

Directeur Général de Backbone SAS – Gérant d’Agregator Capital SCA

01 83 92 26 65

arossoz@agregatorcapital.com

Cap Value

Communication Financière

Gilles Broquelet / Eric Levasseur

01 80 81 50 00 / gbroquelet@capvalue.fr

Relations Presse financière

Samuel Beaupain

01 80 81 50 05 / sbeaupain@capvalue.fr

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu’il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d’un ordre d’achat ou de souscription des actions d’Agregator Capital dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l’objet d’une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s’informer des éventuelles restrictions locales et s’y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d’offre d’achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou tout autre valeur mobilière, d’Agregator Capital ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu’à la suite d’un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d’une exemption à cette obligation d’enregistrement. Les actions d’Agregator Capital n’ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Agregator Capital n’a pas l’intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l’Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

5/24

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d’Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon



S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières nécessitant la publication par Agregator Capital d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'Agregator Capital ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

RESUME
Visa n°12-292 en date du 25 juin 2012 de l'AMF

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé sa notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. Informations concernant la Société

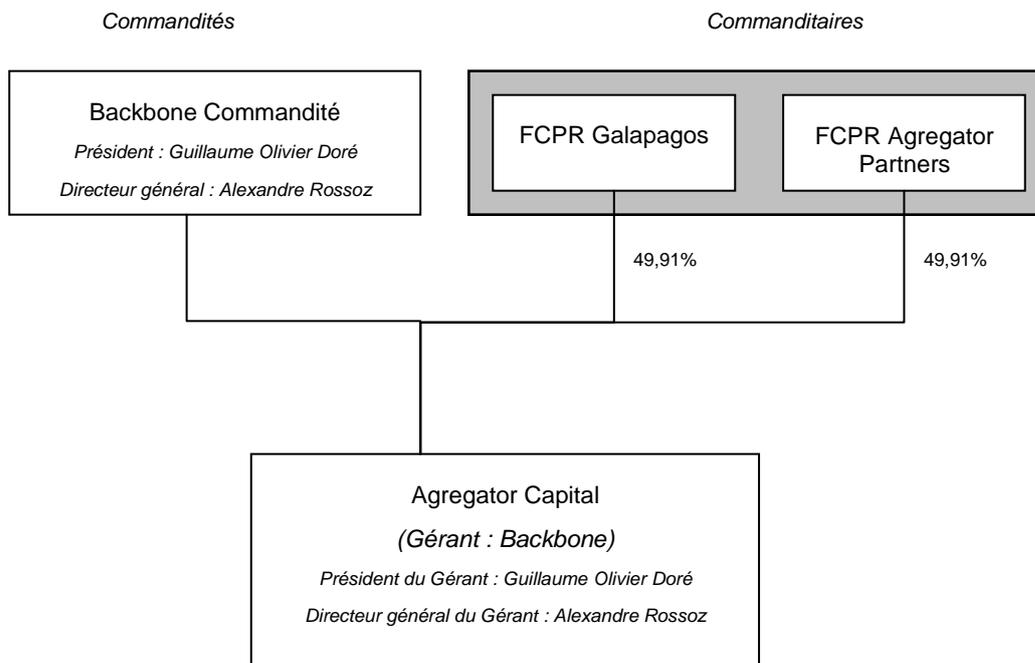
A.1 Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Agregator Capital, société en commandite par actions de droit français.

Code ICB : 8985 (*Equity Investment Instruments*).

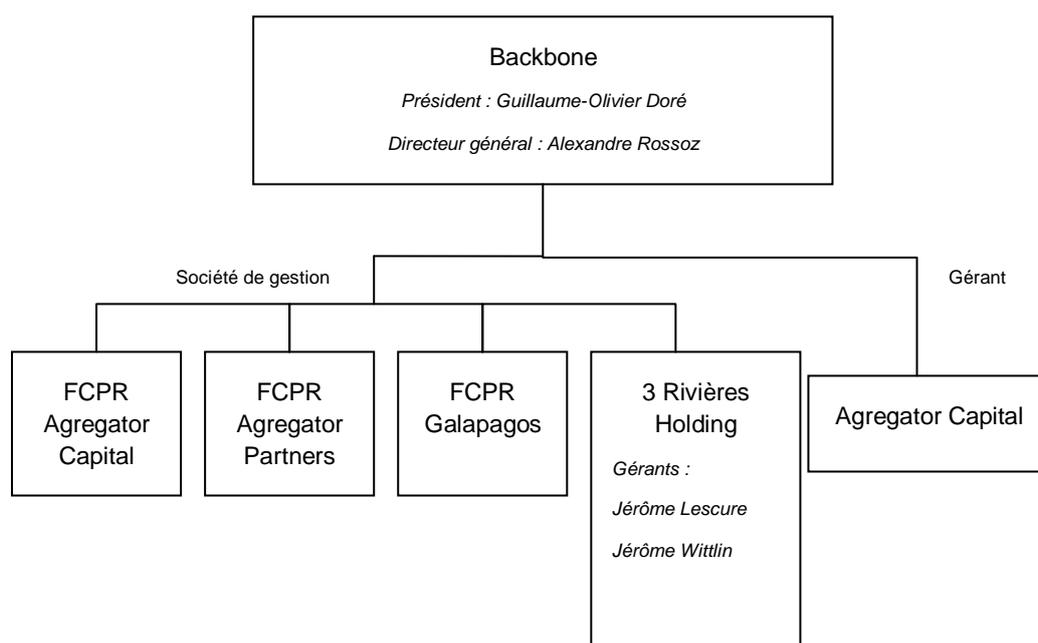
Agregator Capital optera pour l'application du régime de faveur applicable aux sociétés de capital risque.

A.2 Organigramme capitalistique au 25 juin 2012



Il existe des associés commanditaires personnes physiques. Néanmoins leur participation n'a pas été retranscrite dans l'organigramme ci-dessus car elle représente moins de 0,5% du capital de la Société.

A.3 Aperçu des activités



La Société est une société d'investissement constituée le 12 avril 2012 et immatriculée le 17 avril 2012. Elle a pour activité d'investir en fonds propres et/ou en quasi-fonds propres dans des sociétés à fort potentiel de croissance, non cotées pour la plupart, réalisant une part significative de leur chiffre d'affaires en France. La stratégie, les procédures d'investissement et de désinvestissement, et les ressources matérielles et humaines de la Société sont décrites à la section 6.1 du Document de Base.

La gestion de la Société a pour objectif la recherche de plus-values sur les capitaux investis par des prises de participations dans ces sociétés, avec un horizon de liquidité cible compris entre 4 à 6 ans.

Les investissements prendront la forme de prises de participations minoritaires, pour des montants compris généralement entre 2 et 5 millions d'euros constituant par la même une augmentation du montant unitaire habituellement investi par les véhicules d'investissements gérés jusqu'à présent par Backbone. Ils se feront aux côtés des équipes dirigeantes et éventuellement aux côtés d'autres fonds de capital-investissement.



La politique d'investissement de la Société est décrite à la section 6.2.2 du Document de Base. A cet égard il convient d'attirer l'attention des investisseurs sur le fait que Backbone, le Gérant de la Société, s'appuie sur un double modèle qui en fera la clé de son succès. D'une part, Backbone s'appuie sur un système original de mutualisation de capital permettant aux entrepreneurs de s'associer les uns aux autres avec, comme monnaie d'échanges, leurs propres actions. Backbone a été créée pour gérer les différents véhicules d'investissements, d'abord de mutualisation (deux FCPR), puis de capital investissement (un FCPR et une holding d'investissement). Agregator Capital SCA est la cinquième entité créée par Backbone. D'autre part, Backbone s'appuie sur le Club d'Entrepreneurs Associés Agregator. Ce club fermé permet une sélection forte des dossiers, pour ne retenir que ceux dont le potentiel de croissance est le plus avéré : Backbone se nourrit en effet quasi-exclusivement des opportunités d'investissement générées par le Club d'Entrepreneurs Associés Agregator et ses 400 dirigeants, offrant un deal flow dynamique et sélectif.

La société étant en phase de constitution d'un portefeuille de participations, elle n'a pas l'intention de verser de dividendes au cours du premier exercice. Par la suite, la Société se donne comme objectif de distribuer à ses associés commanditaires un minimum de 40% du résultat net distribuable et d'offrir, à compter de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2013, un rendement minimum de 4% du cours de l'action. Les détenteurs d'actions de préférence de catégorie B et l'associé commandité bénéficieront quant à eux chacun d'un droit à dividende automatique respectivement de 19% et de 1% du résultat retraité (tel que ce terme est défini à l'article 26.3 des statuts de la Société).

Cet objectif ne constitue pas un engagement de la Société. Le montant de ces dividendes sera déterminé en prenant en considération les conditions générales de l'activité, les résultats de la Société, sa situation financière, les intérêts de ses associés commanditaires et tout autre facteur jugé pertinent par le Gérant de la Société.

On soulignera qu'à la date du présent Prospectus, la Société n'a pas démarré son activité de *private equity*, laquelle ne débutera effectivement qu'à la date de son admission sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris. En effet, la Société a acquis le 7 mai 2012, au titre d'une convention conclue avec le FCPR Agregator Capital, sous la condition suspensive de son admission sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris, les Participations décrites à la section 5.2.2 du Document de Base.

A.4 Etats Financiers

La Société ayant été constituée le 12 avril 2012, celle-ci ne dispose pas de comptes historiques.

Le bilan d'ouverture de la Société (en normes françaises) en date du 12 avril 2012 présenté à la section 20.2 du document de base ne reflète pas la situation financière, le patrimoine ou les résultats de la Société tels qu'ils seront, suite à son admission sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris, qui marquera le début de son activité en tant que société d'investissement.



Afin de donner une traduction comptable de l'activité de la Société en tant que société d'investissement, un bilan Pro-Forma non audité au 7 mai 2012 a été établi sur la base de trois hypothèses principales et selon les normes françaises (cf. section 3.2 du Document de Base) :

- la réalisation d'une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 35 millions d'euros, lors de l'introduction en bourse ;
- l'acquisition auprès du FCPR Agregator Capital d'une quote-part (80%) du portefeuille du FCPR Agregator Capital, dont les participations sont décrites à la section 5.2.2 du Document de Base, pour un montant global de 5,946 millions d'euros et ;
- le paiement des frais d'introduction en bourse d'un montant TTC estimé à 2,705 millions d'euros.

Ces hypothèses reposent sur une hypothèse de souscription de 100% dans le cadre de l'Offre.

Il est également présenté à la section 20.4 du Document de Base des comptes Pro-Forma non audités réalisés sur la base des 3 mêmes hypothèses décrites ci-dessus et arrêtés selon les principes IFRS. Il ne ressort de ces deux bilans Pro-Forma établis selon les normes françaises et IFRS aucun écart dans les évaluations des titres de participations à la date de la Note d'Opération. Pour les prochains arrêtés comptables de la Société, la principale source d'écart entre les comptes qui seront arrêtés selon les normes françaises et les comptes qui seront arrêtés selon les principes IFRS portera sur la méthode d'évaluation des titres de participations.

Ces bilans Pro Forma non audités ont une valeur purement illustrative: la Société a en effet vocation à réaliser d'autres investissements suite à son admission sur le marché. Enfin, il convient de préciser que ces bilans Pro Forma non audités, de par leur nature, présentent une situation hypothétique et, par conséquent ne présentent pas la situation financière réelle ou à venir de la Société.

Extrait du bilan d'ouverture (normes françaises) au 12 avril 2012 et du bilan Pro-Forma (normes françaises) non audité au 7 mai 2012 de la Société

BILAN

ACTIF

	Notes	12.04.2012	Pro forma (7.05.12)		
		Montants nets	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
(En milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles.....		-	-	-	-
Immobilisations corporelles.....		-	-	-	-
Titres de participation		-	-	-	-
Autres immobilisations financières.....	3-1	-	5 946	-	5 946
Immobilisations financières.....		-	5 946	-	5 946
Actif immobilisé.....		-	5 946	-	5 946
Créances.....		-	-	-	-
Disponibilités	3-2	37	26 386	-	26 386
Actif circulant		37	26 386	-	26 386
Comptes de régularisation		-	-	-	-
Total de l'actif		37	32 332	-	32 332

* Pro Forma non audité

PASSIF

	Notes	12.04.2012	Pro forma (7.05.12)
(En milliers d'euros)			
Capitaux propres.....		36	32 332
Dettes financières		-	-
Autres dettes.....	3-3	1	-
Total du passif.....		37	32 332

* Pro Forma non audité

Capitaux propres et endettement

Conformément au paragraphe 127 des recommandations du *Committee of European Securities Regulations* (CESR 05-054b), le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres de la société au 12 avril 2012, déterminé (i) sur la base du bilan d'ouverture publié à la section 20.2 du Document de Base de la Société et (ii) sur la base des informations financières Pro Forma (normes françaises) publiées à la section 20.2 du Document de Base. Il est précisé que des comptes Pro-Forma arrêtés selon les principes IFRS sont présentés à la section 20.4 du Document de Base. Il ne ressort de ces deux bilans Pro Forma établis selon les normes françaises et IFRS aucun écart dans les évaluations des titres de participations à la date de la Note d'Opération. Pour les prochains arrêtés comptables de la Société, la principale source d'écart entre les comptes qui seront arrêtés selon les normes françaises et les comptes qui seront arrêtés selon les principes IFRS portera sur la méthode d'évaluation des titres de participations.

En K€ - Données non auditées	Bilan d'ouverture au 12/04/2012	Bilan pro forma au 07/05/2012
1. Capitaux propres et endettement		
Total des dettes courantes	1	0
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes à long terme)	0	0
Capitaux propres	36	32 332
- Capital social	37	17.537
- Primes d'émission, fusion, apport		14.795
- Réserve légale		
- Autres réserves		

En K€ - Données non auditées	Bilan d'ouverture au 12/04/2012	Bilan pro forma au 07/05/2012
2. Analyse de l'endettement financier		
D. Liquidités	37	26 386
E. Créances financières à court terme	0	0
I. Dettes financières à court terme	0	0
J. Endettement financier net à court terme	(37)	(26 386)
N. Endettement financier net à moyen et long terme	0	0
O. Endettement financier net	(37)	(26 386)

Il est précisé qu'à la date de la Note d'Opération, la Société n'a contracté aucune dette conditionnelle ou indirecte.

Par ailleurs, les capitaux propres et l'endettement de la Société n'ont pas évolué significativement depuis l'enregistrement du Document de Base.

A.5 Résumé des principaux facteurs de risques

Avant de décider à souscrire des titres de la Société, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques énoncés ci-dessous et décrits dans le Prospectus :

- risques inhérents à l'activité de *private equity*

l'activité de *private equity* présente un certain nombre de risques spécifiques et notamment un risque financier important de perte de l'investissement réalisé lors de la prise de participations dans une société. Ces risques : risques liés à l'environnement économique (l'évolution de la conjoncture économique en France est par conséquent susceptible d'affecter la valorisation des participations détenues en portefeuille), risques inhérents à l'activité d'acquisition de participations (risque de valorisation, risques liés aux conditions et modalités de financement de l'acquisition, risques de gestion de la société cible antérieurement à la prise de participation), risques particuliers liés aux opérations de LBO et aux fluctuations des taux d'intérêt, risques liés à la non-réalisation de projets d'investissement, risques liés à l'activité d'investissement en titres non cotés et à la liquidité plus réduite des participations, risque lié à la décision de déclenchement de la liquidité qui se fera rarement à la seule initiative de la Société ;

- risques juridiques et fiscaux

les risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions, risques liés à l'évolution de l'environnement juridique et fiscal (notamment les risques liés au régime juridique et fiscal des SCR), risques liés à la réglementation des concentrations économiques, ou les risques liés à la détention de participations minoritaires ;

- risques liés à la concurrence

l'existence d'un nombre important d'acteurs du capital investissement en fait un marché concurrentiel. Certains de ces acteurs ont une capacité financière supérieure à celle de la Société, leur permettant d'intervenir sur des transactions de taille importante avec un avantage concurrentiel ;

- risques liés à Backbone

risques liés à la dépendance de la Société par rapport à Backbone, risques liés la politique d'investissement de la Société, risques liés aux hommes clés de Backbone,

risques liés à l'utilisation de la marque Agregator, risques liés aux co-investissements avec les Fonds gérés par Backbone, risques liés aux conflits d'intérêts ;

- risques liés à l'offre

- l'absence de marché des actions de la Société préalablement à son introduction en bourse ;
- la volatilité du cours des actions ;
- la possibilité de limiter l'augmentation de capital aux trois-quarts des souscriptions reçues ;
- la décote par rapport à l'actif net et la résiliation du contrat de garantie.

A.6 Changement notables depuis l'enregistrement du document de base

Il n'y a pas eu de changements notables depuis l'enregistrement du Document de Base hormis ce qui figure dans le Prospectus.

B. Informations concernant l'Offre

Contexte

Backbone a décidé de créer une société cotée ayant une activité de capital investissement. La Société a acquis, sous condition suspensive de son admission sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris, les Participations décrites dans la section 5.2.2 du Document de Base (les « **Participations** ») pour un montant d'environ € 6 millions. De plus, la Société envisage d'investir avant le 30 mars 2013, € 18,5 millions maximum (i) dans les sociétés Viadeo, Balyo, Lumnex, Orion Holding, Kalidea, et (ii) dans un réinvestissement dans Novawatt. Le solde des souscriptions après les investissements mentionnés ci-avant serait de 10,5 millions d'euros en cas d'émission souscrite intégralement et de 1,5 millions en cas d'émission souscrite à hauteur de 75%. Ce solde a vocation à être principalement (hors frais de gestion et d'investissement) investi par la Société dans d'autres sociétés en fonction des opportunités de marché et en application de la stratégie arrêtée par la Société. A ce titre, un programme d'investissement d'un montant d'environ 5,5 millions d'euros est envisagé entre mars 2013 et décembre 2013, sous réserve d'une souscription suffisante dans le cadre de l'Offre. S'il s'avérait que l'Offre ne devait pas être intégralement souscrite, dans la limite toutefois qu'elle soit souscrite à hauteur d'au moins 75%, la Société réexaminerait alors notamment les investissements envisagés dans son programme d'investissement de 2013 et ajusterait alors le cas échéant les montants investis en fonction du montant effectivement levé dans le cadre de l'Offre. Les premières sorties des investissements réalisés seraient envisagées en 2013 et 2014.

Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris est demandée sont :

- les actions suivantes :



- (i) la totalité des 3.700 actions existantes (les « **Actions Existantes** ») ;
- (ii) un maximum de 1.725.001 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public sur la base du milieu de la fourchette du Prix de l'Offre, à savoir 20 euros (les « **Actions Nouvelles Initiales** ») ;
- (iii) pouvant être porté à un maximum de 1.983.751 actions nouvelles additionnelles (représentant 15% des Actions Nouvelles Initiales) en cas d'exercice par la Société de la Clause d'Extension sur la base du milieu de la fourchette du Prix de l'Offre, à savoir 20 euros (les « **Actions Nouvelles Additionnelles** ») ;
- (iv) pouvant être porté à un maximum de 2.281.313 actions nouvelles (représentant 15% des Actions Nouvelles Initiales augmenté des Actions Nouvelles Additionnelles) en cas d'exercice par la Société de l'Option de Sur-Allocation sur la base du milieu de la fourchette du Prix de l'Offre, à savoir 20 euros (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »).

Les Actions Nouvelles Initiales, les Actions Nouvelles Additionnelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « **Actions Offertes** ». Le nombre des Actions Offertes sera ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du Prix de l'Offre retenu.

Les actions de préférence de catégorie B créées en vertu des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juin 2012 et des décisions de l'associé commandité du même jour (les « **Actions B** ») ne seront pas admises à la cote.

Structure de l'Offre

Préalablement à la première cotation des actions de la Société sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris, il est prévu que la diffusion des Actions Offertes dans le public soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France (« **OPO** ») principalement destinée aux personnes physiques ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant un placement public en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.



Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension) et ce sans tenir compte des Actions Offertes qui seront par ailleurs allouées aux Souscripteurs Prioritaires dans le cadre de l'OPO.

Dans le cas où l'émission ne serait pas entièrement souscrite, le Gérant pourrait limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée, à savoir 1.293.751 Actions Nouvelles sur la base du milieu de la fourchette du Prix de l'Offre.

Fourchette indicative de prix

Entre 18 et 22 euros par Action Offerte pour le Placement Global et pour l'Offre à Prix Ouvert (le « **Prix de l'Offre** »).

Méthode de fixation du prix des Actions Offertes

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « Construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.

La fourchette de prix indicative fait ressortir une capitalisation boursière de la Société d'environ 34,6 millions d'euros après l'augmentation de capital pour un prix fixé en milieu de fourchette. Cette capitalisation boursière est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées ainsi qu'avec les valorisations issues du rapport de recherche publié par Bryan, Garnier & Co figurant à la section 5.3.1 de la Note d'Opération.

Le principal critère utilisé par les investisseurs afin d'évaluer les sociétés d'investissements cotées est la référence à l'Actif Net Réévalué (« ANR »). Ainsi le cours de bourse de ces sociétés fait ressortir selon les cas une prime ou une décote par rapport à l'ANR publié.

Compte tenu des hypothèses utilisées pour l'élaboration du bilan Pro Forma (la réalisation d'une augmentation de capital, prime d'émission incluse, lors de l'introduction en bourse, d'un montant de 35 millions d'euros, l'acquisition des six Participations décrites à la section 5.2.2.



du Document de Base pour un montant de 5,946 millions d'euros, le paiement des frais d'introduction en bourse d'un montant TTC estimé à 2,705 millions d'euros), ainsi que l'émission de 1.725.001 actions ordinaires et 25.000 Actions B : l'actif net par action ressort à 18,436 euros dans le cadre d'une souscription à 100% et à 18,083 euros dans le cadre d'une souscription à 75%.

Date de jouissance 12 avril 2012.

Produit brut de l'émission des Actions Offertes

Environ 34,5 millions d'euros, pouvant être porté à environ 45,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Sur-Allocation. En cas de souscription limitée à 75 % de l'émission initialement décidée, le produit brut de l'émission sera alors d'environ 25,9 millions d'euros. Il est à noter que l'émission des actions de préférence procurera un montant additionnel brut de 500.000 euros environ.

Produit net estimé de l'émission des Actions Offertes

Environ 31,8 millions d'euros, pouvant être porté à environ 42,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Sur-Allocation. Il est à noter que l'émission des actions de préférence procurera un montant additionnel net de 461.000 euros environ.

Garantie

Un contrat de garantie, résiliable jusqu'à et y compris la date de règlement-livraison de l'Offre dans certaines conditions, sera signé avec Bryan, Garnier & Co au plus tard le jour de la fixation du Prix de l'Offre.

Cette garantie ne constitue pas une garantie irrévocable de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Engagement de souscription

Certains investisseurs se sont d'ors et déjà engagés par écrit vis-à-vis de la Société à souscrire à l'Offre pour un montant total de 7,2 millions d'euros, étant précisé que certains d'entre eux souscriront en qualité de Souscripteurs Prioritaires et les autres dans le cadre du Placement Global.



Souscripteur Prioritaire

Les souscripteurs, directs ou indirects, via toute entité qu'ils contrôlent au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, de parts des fonds gérés par Backbone, à savoir les FCPR Galapagos, Agregator Partners et Agregator Capital (un « **Souscripteur Prioritaire** »), inscrits en compte à la date de la Note d'Opération, soit le 25 juin 2012, peuvent émettre, soit directement soit via toute entité qu'ils contrôlent au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des ordres de souscription P pendant la durée de l'OPO (du 26 juin 2012 au 11 juillet 2012 (inclus) à 17 heures, heure de Paris) dans les conditions plus amplement détaillées à la section 5.1.3. d) de la Note d'Opération.

Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des Actions de la Société sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris pourront être réalisées du 12 juillet au 10 août (inclus).

C. Dilution et répartition du capital

C.1 Répartition du capital

Actionnariat sur la base du milieu de la fourchette du Prix de l'Offre de 20 euros.

Nom de l'actionnaire	Avant l'Offre		Après l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Sur-Allocation)			
	Actions ordinaires	Pourcentage du capital & des droits de vote	Actions ordinaires	Actions B	Pourcentage du capital	Pourcentage de droits de vote
FCPR Galapagos	1 847	49,9%	14 347	0	0,8%	0,8%
FCPR Agregator Partners	1 847	49,9%	14 347	0	0,8%	0,8%
Autres*	6	0,2%	15 506	0	0,9%	0,9%
Titulaires d'Actions B	0	0,0%	0	25 000	1,4%	0,0%
Public	0	0,0%	1 684 501	0	96,1%	97,4%
Total	3 700	100,0%	1 728 701	25 000	100,0%	100,0%

Nom de l'actionnaire	Avant l'Offre		Après l'Offre (après exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Sur-Allocation)			
	Actions ordinaires	Pourcentage du capital & des droits de vote	Actions ordinaires	Actions de préférence	Pourcentage du capital	Pourcentage de droits de vote
FCPR Galapagos	1 847	49,9%	14 347	0	0,7%	0,7%
FCPR Agregator Partners	1 847	49,9%	14 347	0	0,7%	0,7%
Autres*	6	0,2%	15 506	0	0,8%	0,8%
Titulaires d'Actions B	0	0,0%	0	25 000	1,2%	0,0%
Public	0	0,0%	1 943 251	0	96,6%	97,8%
Total	3 700	100,0%	1 987 451	25 000	100,0%	100,0%

Nom de l'actionnaire	Avant l'Offre		Après l'Offre (après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Sur-Allocation)			
	Actions ordinaires	Pourcentage du capital & des droits de vote	Actions ordinaires	Actions de préférence	Pourcentage du capital	Pourcentage de droits de vote
FCPR Galapagos	1 847	49,9%	14 347	0	0,6%	0,6%
FCPR Agregator Partners	1 847	49,9%	14 347	0	0,6%	0,6%
Autres*	6	0,2%	15 506	0	0,7%	0,7%
Titulaires d'Actions B	0	0,0%	0	25 000	1,1%	0,0%
Public	0	0,0%	2 240 813	0	97,0%	98,1%
Total	3 700	100,0%	2 285 013	25 000	100,0%	100,0%

* Autres : Incluant les membres du Conseil de Surveillance

Dans le cas où l'émission ne serait pas entièrement souscrite, le Gérant pourrait limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée, à savoir 1.293.751 Actions Nouvelles sur la base du milieu de la fourchette du Prix de l'Offre.

En cas de limitation de l'opération à hauteur de 75% de l'émission initiale, l'actionnariat sur la base du milieu de la fourchette du Prix de l'Offre de 20 euros serait le suivant :

Nom de l'actionnaire	Avant l'Offre		Après l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Sur-Allocation)			
	Actions ordinaires	Pourcentage du capital & des droits de vote	Actions ordinaires	Actions de préférence	Pourcentage du capital	Pourcentage de droits de vote
FCPR Galapagos	1 847	49,9%	14 347	0	1,1%	1,1%
FCPR Agregator Partners	1 847	49,9%	14 347	0	1,1%	1,1%
Autres*	6	0,2%	15 506	0	1,2%	1,2%
Titulaires d'Actions B	0	0,0%	0	25 000	1,9%	0,0%
Public	0	0,0%	1 253 251	0	94,8%	96,6%
Total	3 700	100,0%	1 297 451	25 000	100,0%	100,0%

* Autres : Incluant les membres du Conseil de Surveillance

Le nombre des Actions Offertes sera ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du Prix de l'Offre retenu.

C.2 Impact de l'Offre sur les capitaux propres et autres fonds propres de la Société

Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres et autres fonds propres de la Société (sur la base d'un bilan Pro-Forma non audité au 7 mai 2012 tel que figurant au point A.4 ci-dessus) sur la base d'un Prix de l'Offre de 20 euros (milieu de la fourchette de prix indicative) :

	Quote-part des capitaux propres et autres fonds propres (au 12 avril 2012) par action (en euros)
Avant l'introduction en bourse	9,730
Après émission de 1.293.751 Actions Offertes, en cas d'une opération limitée aux trois-quarts (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	18,083

Après émission de 1.725.001 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Sur-Allocation (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	18,436
Après émission de 1.983.751 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension, et avant exercice de l'Option de Sur-Allocation (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	18,458
Après émission de 2.281.313 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension et après exercice de l'Option de Sur-Allocation (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	18,492

C.3 Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'Offre

Sur la base d'un Prix de l'Offre de 20 euros (milieu de la fourchette de prix indicative) :

	Participation de l'actionnaire	
	(en % du capital)	(en % des droits de vote)
Avant l'introduction en bourse	10,0000%	10,0000%
Après émission de 1.293.751 Actions Offertes, en cas d'une opération limitée aux trois-quarts (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	0,0280%	0,0285%
Après émission de 1.725.001 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Sur-Allocation (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	0,0211%	0,0214%
Après émission de 1.983.751 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension, et avant exercice de l'Option de Sur-Allocation (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	0,0184%	0,0186%
Après émission de 2.281.313 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension et après exercice de l'Option de Sur-Allocation (incluant l'émission de 25.000 Actions B)	0,0160%	0,0162%

D. Modalités pratiques

D.1 Calendrier indicatif

25 juin 2012	Visa de l'AMF sur la Note d'Opération
26 juin 2012	<p>Communiqué de presse annonçant l'opération</p> <p>Diffusion par NYSE Euronext Paris de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO</p> <p>Ouverture de l'OPO et du Placement Global</p>
11 juillet 2012	<p>Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</p> <p>Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)</p>
12 juillet 2012	<p>Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension</p> <p>Avis de NYSE Euronext Paris relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global</p> <p>Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat</p> <p>Première cotation des Actions de la Société sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris</p> <p>Ouverture de la période de stabilisation éventuelle</p>

17 juillet 2012	Règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
18 juillet 2012	Début des négociations des Actions de la Société sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris
10 août 2012	Fin de la période de stabilisation éventuelle Date limite d'exercice de l'Option de Sur-Allocation

D.2 Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 11 juillet à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et pour les achats par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Garant au plus tard le 11 juillet à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

D.3 Etablissement financier introducteur

Coordinateur global, chef de file et teneur de livre :

Bryan, Garnier & Co., 26 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.



D.3 Contact Investisseurs et lieu de mise à disposition du Prospectus

Agregator Capital

Guillaume Olivier Doré – Président de Backbone (Gérant de la Société)

Tel : +33 1 43 92 26 66

mail : investisseurs@agregatorcapital.com

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Agregator Capital, 25 rue de Clichy — 75009 Paris, ainsi que chez Bryan, Garnier & Co. au 26, avenue des Champs Elysées 75008 Paris. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Agregator Capital (www.agregatorcapital.com).